

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 mars 2017  
**CO 049 DE**

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, David GUY, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD-GUILLOIS, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine VUILLEMIN à Jean-François CETRE, Martine PINGUAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX à Bernard AMIENS, René MOLIN à Marie-Christine CHAUVIN, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Pascal DROGREY à Roger GROS, Sylvain BENETRUY à Jean-Luc BROCARD, Catherine CATHENOZ à Christelle MORBOIS, Danièle CARDON à Dominique BONNET, Marie-Madeleine SOUDAGNE à Jean-François GAILLARD, Marie-Thérèse BROCARD à Yann PINGUAND soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Hubert DELACROIX à Bernadette ETIEVANT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Etaient Excusés : André VIONNET, Rémy VIENNET, Claire LUCAS VERNUS, André PROST, Denis BRENIAUX, Gérard BOUDIER, Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Hubert MOTTET, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 68  
Votants : 81

Secrétaire de séance : Madame Sylvie REGALDI

Convocation faite le : 13 mars 2017

**Objet : Reconduite des emplois aidés**

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois avenir est un dispositif qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi,

Vu la note de synthèse n°4 /Conseil du 23.03.2017 par référence à l'article L2121-12 du CGCT ;

Considérant que le dispositif s'adresse aux personnes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) sans diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois,

Considérant la prise en charge financière de l'Etat qui s'élève à 75% du SMIC en vigueur,

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE  
REÇU LE

- 7 AVR. 2017

Loi du 2 Mars 1982

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 mars 2017  
CO 049 DE

Vu les 6 emplois aidés contractés par les ex-communautés de communes et considérant que pour permettre à la nouvelle collectivité CCAPS « Cœur du Jura » d'intégrer ces emplois aidés, il est nécessaire de procéder à la rupture de toutes les conventions au 31 décembre 2016 pour motif « changement d'employeur » ;

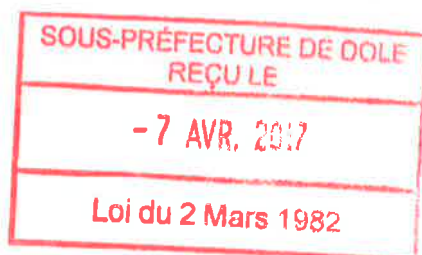
Attendu qu'une nouvelle convention pour chaque personne concernée et pour la durée restante, sur les mêmes postes et dans les mêmes conditions est en cours de réédition par « Espace Jeunes » de la mission locale.

Entendu les explications du Président,

Le Conseil Communautaire , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1 / AUTORISE la reconduite des emplois aidés dans les services communautaires
- 2 AUTORISE le Président à signer les nouvelles conventions proposées par la mission locale.
- 3 AUTORISE le Président à signer toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Poligny, les ans, mois et jour que  
dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Le Président,



Michel FRANCONY

